



**Projet de Renforcement de l'implication des Petites et Moyennes
Entreprises/Industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à
travers une amélioration de leur représentativité au sein de
l'Interprofession de la filière bois du Cameroun**

**Rapport atelier de validation des résultats recensement et du diagnostic organisationnel
et légal des PME/PMI et artisans de la filière bois, et de leurs structures associatives
d'obédience**



Préparé par :

André Patrick NDZENGUE ATEBA, Bonaventure NTEUKAM, Cédrick NKOUEGNA, Blandine
OUOGUIA (GFBC)

Avec la collaboration de :

Patrice KAMKUIMO, Consultant Cabinet CGIS (Connect Green Industry Solutions)

Mars 2019

*Le contenu du présent rapport relève de la seule responsabilité du GFBC et ne peut en aucun cas être considéré
comme reflétant l'avis officiel de la FAO, de l'UE, de l'ASDI ou de l'UKaid*

SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES	2
I. SYNTHÈSE DES TERMES DE RÉFÉRENCE	3
II. DÉROULEMENT DE L'ATELIER	4
II.1. Session protocolaire	4
II.2. Session des présentations et d'échanges.....	6
II.2.1. Présentation des prochaines étapes du projet et de l'implication attendue des acteurs	6
II.2.2. Phase d'échanges et discussions	7
II.2.3. Présentation des résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans, et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau	10
II.2.4. Présentation du draft de base de données (annuaire) des PME/PMI, artisans et associations d'appartenance	14
II.2.5. Échanges et discussions sur les deux présentations (draft de base de données et résultats de l'étude).....	14
II.3. Travaux de groupe.....	15
CONCLUSION	15
ANNEXES	17
Annexe 1. Agenda de l'atelier.....	17
Annexe 2. Fiche de présence des participants.....	23
Annexe 3. Contenu de la présentation sur les prochaines étapes du projet.....	26
Annexe 4. Contenu de la présentation sur les résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI, artisans et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau	28

LISTE DES ACRONYMES

AG :	Assemblée Générale
APV :	Accord de Partenariat Volontaire
CGIS :	Connect Green Industry Solutions
DUE :	Délégation de l'Union européenne
DRFOF	Délégation Régional du Ministère des Forêts et de la Faune
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FLEGT :	Forest Law Enforcement Governance and Trade (acronyme anglais d'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux)
GFBC :	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
IFFB :	Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun
MEC:	Menuisiers-Ébénistes-Charpentiers
MIB:	Marché Intérieur du Bois
MINFOF:	Ministère des Forêts et de la Faune
PME/PMI:	Petite et Moyenne Entreprise/Industrie
RBUE:	Règlement Bois de l'Union européenne
UE :	Union européenne
UFA :	Unité Forestière d'Aménagement

I. SYNTHÈSE DES TERMES DE RÉFÉRENCE

Le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) met en œuvre depuis juin 2018 le projet de « *Renforcement de l'implication des petites et moyennes entreprises/industriels dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois du Cameroun* », et ce avec l'appui financier et technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) dans le cadre spécifique du programme FAO-UE FLEGT. L'objectif dudit projet est de permettre aux PME/PMI forestières et artisans de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT camerounais, en les orientant vers une meilleure structuration et en renforçant leur représentativité au sein de l'interprofession, afin d'assurer que les intérêts de l'ensemble du secteur privé camerounais sont présentés et défendus.

Dans le cadre des activités de mise en œuvre de ce projet, le GFBC avec l'appui des Consultants a réalisé des essais de cartographie et d'analyse de la structuration et niveau de légalité des Petites et Moyennes Entreprises/Industriels (PME/PMI) et opérateurs artisanaux ainsi que de leurs associations/syndicats d'appartenance, et prioritairement ceux inscrits dans la dynamique de l'Interprofession de la Filière Forêt-Bois du Cameroun (IFFB). Il reste donc important que les principaux acteurs et associations/syndicats clés concernés en assurent la relecture, amendement et validation des données de leur recensement et de diagnostic organisationnel et légal. Le présent atelier de validation de cette étude organisée à l'hôtel NOUBOU International de Douala le 01 mars 2019 a pour objectif d'assurer la validation de la base de données de recensement et des résultats et recommandations de l'analyse de la structuration et du niveau de légalité des PME/PMI et opérateurs artisanaux ainsi que de leurs associations/syndicats d'appartenance.

La méthodologie de conduite des travaux de l'atelier a été fortement participative, et sous la facilitation d'un modérateur et des consultants. Les travaux techniques à la suite de la phase protocolaire se sont organisés autour de quatre rubriques : i) présentation et discussions sur les prochaines étapes du projet et de la participation/implication attendue des acteurs, ii) présentation et revue préliminaire du draft de base de données (annuaire) des PME/PMI, artisans et associations d'appartenance ; iii) présentation et revue des résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans, et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau ; iv) travaux de groupe pour relecture et validation finale du draft de base de données, des résultats du diagnostic et propositions de mise à niveau ainsi que des mécanismes subséquents de leur implémentation (cf. Agenda de l'atelier en annexe 1).

II. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

Après l'enregistrement et l'installation des participants, le facilitateur (M. TCHOKOGA Sylvain) a procédé à l'introduction de l'atelier dont les travaux se sont déroulés en deux principales phases notamment celle protocolaire suivie de la session des travaux techniques proprement dit de l'atelier.

II.1. Session protocolaire

Faisant suite à l'installation des officiels au Panel, le facilitateur a entamé la cérémonie protocolaire d'ouverture de l'atelier qui a consisté respectivement au mot de bienvenue prononcé par le Délégué Général du GFBC (S.M Valentin MOUYENGA) suivi de l'allocution solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier prononcé par le Délégué Régional des Forêts et de la Faune du littoral, en l'occurrence M. NNA Francis Durand, en sa qualité de représentant du Ministre des Forêts et de la Faune à l'atelier.



Photo 1. Installation du représentant MINFOF

S.M Valentin MOUYENGA (Délégué Général et Représentant du Conseil Exécutif du GFBC à l'atelier) a saisi l'opportunité de l'atelier pour informer les participants et acteurs de la filière de sa prise de fonction au poste de Délégué Général du GFBC. Il a par la suite remercié le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et tous les participants pour leur mobilisation dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des activités de ce projet, ce qui explique en effet l'importance des travaux engagés par le GFBC sur l'accompagnement des PME/PMI et opérateurs artisanaux ainsi

que de leurs associations/syndicats d'appartenance, et prioritairement pour ceux inscrits dans la dynamique de l'Interprofession. Pour clore son propos, il a invoqué la chance d'avoir un représentant du MINFOF dans les travaux et a invité tous les participants à intervenir dans le cadre du déroulement des travaux de validation des résultats de la cartographie et du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans de la filière bois et de leurs structures associatives.



Photo 2. Mot de bienvenue du Délégué Général du GFBC, S.M Valentin MOUYENGA

L'ouverture solennelle des travaux de l'atelier a été assurée par le Délégué Régional du Littoral du MINFOF, en l'occurrence M. NNA Francis Durand. Dans son allocution d'ouverture des travaux de l'atelier, il a tout d'abord présenté ses excuses aux participants pour son léger retard, et par ailleurs, il a exprimé la gratitude du gouvernement aux participants pour leur présence massive à l'atelier témoignant de l'intérêt porté à l'implication des PME/PMI dans la gestion durable des forêts. Il est revenu sur l'APV-FLEGT liant l'Union européenne (UE) à la République du Cameroun, et ce à travers un rappel des dates de signature et d'entrée en vigueur de cet Accord ainsi que ses objectifs tout en précisant spécifiquement que tous les opérateurs de la filière bois y compris les plus petits opérant majoritairement dans le marché domestique doivent impérativement se conformer aux exigences de légalité, d'où la nécessité d'une réelle organisation de la filière bois et l'appui des petits opérateurs dans la mise à niveau et participation à cette gouvernance forestière. En rappelant les objectifs de l'atelier, Il a également réitéré la satisfaction de l'administration forestière face à cette prise de conscience des acteurs de la filière à vouloir redynamiser leur Interprofession. Enfin, après avoir rappelé son assurance quant à la présence massive des participants, il a invité les différentes associations des PME/PMI et artisans de la région du Littoral à une prise de contact dans ses locaux pour l'organisation d'une meilleure collaboration avec l'administration forestière.



Photo 3. Mot d'ouverture de M. NNA Francis Durand, Représentant du Ministre des Forêts et de la Faune

Faisant suite l'ouverture solennelle de l'atelier par le représentant du Ministre en charge des forêts, le facilitateur a rappelé les objectifs de l'atelier avant de donner la parole à la trentaine de participants qui se sont présentés à tour de rôle en spécifiant leur nom et entreprise/organisation d'obédience (voir fiche de présence en annexe 2).

II.2. Session des présentations et d'échanges

II.2.1. Présentation des prochaines étapes du projet et de l'implication attendue des acteurs

La présentation des prochaines étapes du projet a été faite par Mme OUOGUIA Blandine L'Or, Délégué Général Adjointe du GFBC et par ailleurs Chef dudit projet. Au cours de son exposé, le Chef de projet a tout d'abord présenté le contexte ainsi que les objectifs et l'état des lieux d'avancement du projet avant de s'appesantir sur les prochaines étapes dudit projet.



Photo 4. Le DGA du GFBC évoque l'état d'avancement du projet

Il est ainsi ressorti de cet exposé que depuis le 17 juillet 2018 (date de lancement des activités du projet), les différents leaders de l'Interprofession ne parviennent pas à regrouper les membres de l'IFFB en Assemblée Générale pour une bonne poursuite des activités de ce projet. Toutefois, plusieurs activités à venir du projet sont conditionnées par l'organisation préalable de l'Assemblée Générale (AG) de l'IFFB ; il s'agit notamment de définir un cadre de concertation avec les PME/PMI qui assurera un meilleur fonctionnement de l'interprofession, d'élaborer et adopter la feuille de route 2018/2019 des activités de l'interprofession, d'élaborer des propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV (grilles légalité, nouveaux textes réglementaires ou procédures, etc.), pour ne citer que ceux-là (voir annexe 2 contenu de la présentation sur les prochaines étapes du projet). Le GFBC est donc en attente de l'organisation de l'AG ordinaire de l'IFFB pour assurer entre autres le développement de ces instruments de fonctionnement de l'IFFB et faciliter le déroulement d'activités connexes du projet. L'exposant a terminé son propos en rappelant que faisant suite à la réunion de lancement de juillet 2018, moult initiatives ont été entreprises auprès du Bureau Exécutif de l'IFFB mais sont demeurées jusqu'ici sans succès vu que l'AG n'a toujours pas pu être convoqués. Il est donc nécessaire de rediscuter des blocages séance tenante et réfléchir sur comment avancer fructueusement.

Au terme de cette présentation des prochaines étapes du projet, le facilitateur a ouvert la une phase d'échanges et discussions.

II.2.2. Phase d'échanges et discussions

Faisant suite à cet exposé portant sur les prochaines étapes du projet et de la participation/implication attendue des acteurs, plusieurs interventions ont surgi certaines basées sur les inquiétudes de l'organisation de l'AG de l'IPFB du Cameroun et d'autres sur des axes de questionnement globaux liés à la filière bois. Le contenu détaillé des échanges est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Contenu des échanges et discussions à la suite de la session de l'exposé sur les prochaines étapes du projet

Questions/contributions/commentaires	Réponses
<u>AMADOU DJIBIR (ASVEBOB Bertoua)</u> Est-ce que l'État Camerounais veut vraiment aider les petits Opérateurs de la filière bois ? Pourquoi refuse-t-elle de baisser la TVA aux gros industriels pour vendre du bon bois dans le marché national ? Il faut que l'administration commence d'abord à trouver des moyens pour promouvoir la consommation des matériaux locaux tels que les meubles et autres et cela nous accouragera à mieux produire.	<u>S.M Valentin MOUYENGA (DG GFBC) & Blandine OUOGUIA (DGA GFBC)</u> Une rencontre avec le DG MINFI au sujet de la TVA nous a fait comprendre que le maniement de la TVA se fait sous le contrôle de tous les pays de la sous-région, il ne s'agit pas de l'affaire d'un seul pays il s'agit d'un long processus où tous ces pays concernés doivent siéger pour discuter. Nul ne saurait répondre actuellement à cette question, mais la chose la plus facile c'est l'union pour mieux revendiquer, car vous ne pouvez pas atteindre les objectifs cherchés lorsque nous sommes en rang dispersé. Il faut à tout prix résoudre le problème de l'Interprofession qui

	devrait être une force de plaidoyer et de lobbying pour toute la filière. <u>ELA Cyprien (MINFOF, Délégation Régionale-Littoral)</u> Le MINFOF a initié la conduite d'une étude sur la production des meubles au Cameroun, la deuxième phase de cette étude est en cours de réalisation. Cette étude nous permettra d'avoir une idée claire et précise sur la quantité, la qualité et les prix des meubles produits au niveau national. Toutefois, on relève également que l'organisation chargée de réunir les opérateurs de la filière (Interprofession) ne fonctionne pas où même n'arrive pas à s'organiser véritablement. Comment quelqu'un qui n'est pas organisé peut demander de l'aide ?
<u>NOUSSY Léontine (ADESCAM)</u> Pourquoi le GFBC ne peut pas venir une fois proposer des bons meubles aux acteurs de la filière du marché local quel que soit le prix de vente ?	<u>DG GFBC</u> Dans chaque filière il existe ce qu'on appelle la chaîne de valeur, où chacun est appelé à jouer son rôle, les membres du GFBC sont exploitants industriels, ils font de l'exploitation, de la transformation (généralement 1^{ère} et 2^{ème} transformation). Il ne s'agit donc pas des menuiseries pour la fabrication des meubles. Cependant certains des membres font de la fabrication des meubles qu'ils exportent et ne peuvent être vendus au niveau national compte tenu du niveau de vie du Camerounais moyen et les taxes liées à l'acquisition de ces produits, qui sont de plus en plus élevées. Ce que le GFBC demande aujourd'hui c'est la création des mesures incitatives à la mise à disposition de la matière première aux menuisiers pour la production des meubles et approvisionnement du MIB.
<u>BALOGOG Bell Florent (ACSBC), Vice-Président IFFB</u> Nous sommes très fiers de participer à cet atelier qui réunit plusieurs acteurs de la filière bois, il est vraiment très nécessaire que les PME et les artisans s'intègrent dans le processus APV FLEGT car ceux-ci ont été négligés au départ des discussions. Ces opérateurs n'ont pas besoin des grosses mesures pour évoluer, il faut jusqu'à ce qu'on décide de leur accorder de la production locale. Concernant l'IFFB du Cameroun, un délai (45 jours) sur l'organisation de l'AG avait été évoqué lors en marge de l'atelier de lancement du projet. Toutefois, quelques réunions restreintes ont déjà été faites dans la quête de l'organisation de l'AG. Par ailleurs, il faut noter que la responsabilité de l'État y est également, il faut que ça marche car l'IFFB a été bâti sur la base de plusieurs textes.	Commentaire/Contribution

<u>DONGMO TANDA Jean Claude</u> Une seule personne ne peut pas bloquer le fonctionnement de l'interprofession et on le laisse faire jusqu'à ce jour cela laisse couler des larmes lorsque nous observons ce qui se passe ailleurs. Il n'est pas nécessaire de jeter le tort au Gouvernement si les acteurs même de la filière de peuvent pas s'organiser, il faut plutôt laisser l'égoïsme de côté et donner la facilité à tous les acteurs de travailler au Cameroun en débloquent le fonctionnement de l'IFFB du Cameroun comme cela se passe mieux ailleurs.	Commentaire/Contribution
<u>OUSMANOU BAKARY (ARTI-BOIS)</u> Ailleurs, dans les pays qui n'ont pas de bois par exemple, il se passe des foires de mobiliers organisés par les organisations patronales (les interprofessions), avec ces organisations, les acteurs réussissent à revendiquer efficacement leurs droits à l'État. La non existence de l'IFFB au Cameroun fait souffrir les petits acteurs de la filière, pour parler au Gouvernement, il faut un interlocuteur valable.	Commentaire/Contribution
<u>AZO'O Jeanne Rose (Groupe VICWOOD)</u> Tout c'est l'organisation les égoïsmes existent partout, mais lorsque la filière est en synergie tout genre de problème peut se résoudre.	Commentaire
<u>MEBENGA Bienvenu (ANTAV), Vice-Président IFFB</u> Depuis la création de l'Interprofession en 2015, les artisans attendaient être réellement bénéficiaires, l'Interprofession était pour eux une porte de sortie dans plusieurs tracasseries liées à la filière bois car dès sa création, certains problèmes ont commencé à trouver des résolutions (un blocus qui a surgi à l'Est a été directement résolu par le bureau). En tant que membre du bureau de l'interprofession, j'ai souhaité à organiser l'AG mais j'ai été bloqué par rapport aux textes qui disent que je n'ai pas qualité d'organiser. Le blocage de l'Interprofession nous gêne beaucoup il faut à tout prix activer son fonctionnement. Si l'interprofession était forte aujourd'hui, la prise en compte des petits exploitant par l'État devait être opérationnelle (exemple mise en œuvre des petit titres). C'est une porte de sortie pour les artisans.	Commentaire/contribution
<u>MOIWOH Richard (ATBO)</u> L'Interprofession a des problèmes de leadership. C'est ce qui se passe à présent dans nos associations c'est tout le monde qui veut être président.	Commentaire
<u>ANGOANDA ELANGA Yannie (ASTRABOIS)</u> Quels sont les principes de fonctionnement de l'IFFB du Cameroun ? plusieurs d'entre nous ne sont au courant de rien ? l'interprofession ne communique pas ils doivent vraiment prendre leurs responsabilités et faire que cela fonctionne comme il se doit	Commentaire

KADJO Basile (FECAPROBOIS) Le problème de l'Interprofession est un problème général dans le bassin du Congo. D'autres Interprofession créées la même année ont un bon fonctionnement ce jour (Interprofession de la filière cacao).	Commentaire
--	--------------------



Photos 5. Session d'échanges et de discussions à la suite de l'exposé sur les prochaines étapes du projet : a) prise de parole (ASVEBOB), b) prise de parole (ARTI-BOIS), c) prise de parole (MINFOF) et d) prise de parole (ACSBC).

II.2.3. Présentation des résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans, et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau

Les résultats et les conclusions de l'étude ont été présentés par l'un des représentants du Cabinet Connect Green Industry Solutions (CGIS) en charge de la prestation, en l'occurrence le consultant Patrice KAMKUIMO. Au cours de cette présentation, le consultant a préalablement rappelé les objectifs de l'étude et la méthodologie de collecte et d'analyse des données, avant de présenter les résultats de l'analyse situationnelle des PME/PMI, opérateurs artisanaux et leurs structures de représentation ceci sur trois dimensions (Dimension institutionnelle, de représentation et de

participation, Dimension organisationnelle et opérationnelle et Dimension légale) ; et enfin il a déroulé la proposition de plan d'appui aux mises à niveau.



Photo 6. Présentation des résultats de l'étude diagnostique par le Consultant Patrice KAMKUIMO

Au cours de cette présentation, il est ressorti qu'un échantillon d'une vingtaine d'associations ont été interviewés dans les quatre régions (Centre, Est, Sud et Littoral) ; les personnes interviewées ont été contactés en tant que responsable de l'association (28) ou simplement des membres (43), et ce pour un total près de 71 interviews réalisés.

En guise de performance institutionnelle, de représentation et de participation au sein de l'Interprofession, il ressort qu'en plus du déficit d'opérationnalité de l'IFFB, il existe une faible connaissance à la base et une insuffisante représentativité du bas vers le haut : sur 43 membres d'associations interviewées, 14% affirment être au courant de la représentation de leur association au sein de l'interprofession, 45% disent ne pas être réellement représentées et 40 % ne fournissent pas d'information. En ce qui concerne le niveau de connaissance des organes de direction et de leurs fonctions, il existe un déséquilibre d'information entre les responsables et les membres : En général, contrairement aux responsables, les membres ne sont qu'au fait de l'existence de leurs textes de fonctionnement (statut et règlement intérieur) et n'en maîtrise pas suffisamment les contenus ainsi que les missions spécifiques des organes dirigeants. Le constat reste le même en ce qui concerne les mécanismes de consultation et de prise de décisions qui dans certains cas sont informels (non écrits/documentés dans les documents de fonctionnement de l'association), et par ailleurs restent dominés par la prépondérance des dirigeants : ce qui dénote d'une faible appropriation et implication des membres dans les processus décisionnels et même les activités de la vie de leurs associations. Concernant la connaissance et participation aux initiatives de légalité dont l'APV-FLEGT, le Marché Intérieur du Bois (MIB) et le Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE), bien qu'elle soit faible et insuffisante, l'on note tout de même que les

responsables des associations restent légèrement mieux informés que les membres avec par ailleurs l'un participant au Comité de suivi du MIB.

Eu égard à la dimension organisationnelle et opérationnelle : la plupart des associations dispose d'un organigramme formel ou non documenté bien que seulement 55% le reconnaissent contre 81% des responsables ; la planification stratégique et opérationnelle n'est pas l'apanage des associations avec seulement 17 % des membres et 22 % des responsables reconnaissant l'existence d'un plan stratégique (décliné annuellement en plan d'action) au sein de leur association ; les mécanismes de mobilisation des fonds au sein des associations rencontrées sont essentiellement les cotisations/contributions des membres, il n'existe pas de stratégie de recherche de financement qui est pourtant essentielle pour la réalisation efficace des missions desdites associations ; il en est de même d'une stratégie de plaidoyer qui est généralement absente au sein des associations (inexistante et/ou non formalisée dans certains cas) sapant ainsi la capacité des associations à jouer efficacement leur principal rôle qui est la défense des intérêts des membres ; les responsables des associations et quelques-uns de leurs membres ont bénéficié généralement de formations diverses mais il n'existent pas de mécanismes claires de restitution aux autres membres et partage d'expériences ; les mécanismes de suivi-évaluation sont quasi-inexistants (seulement 12 % des membres contre 26 % des responsables de leurs associations respectives certifient qu'ils disposent d'un mécanisme de suivi-évaluation).

Pour ce qui est de la dimension légale, l'on note d'emblée que – bien qu'elles soient faiblement structurées et ne fonctionnent pas efficacement – les associations dans leur quasi majorité (81%) ont un statut juridique conforme (légalement enregistrées auprès des autorités compétentes), et elles engagent leurs membres auprès des administrations et autres partenaires, mais ces membres restent souvent dans l'informel. Ainsi, au-delà du constat de l'informalité de beaucoup de membres (généralement les opérateurs artisanaux dont les Menuisiers-Ébénistes-Charpentiers (MEC) et les Vendeurs de Bois), l'on relève de surcroît que seulement 45% des membres sont au fait des exigences légales, réglementaires et procédurales de formalisation de leurs entités/structures. Quant à la légalité même de leurs activités notamment en termes d'approvisionnement, de transformation et de vente, les opérateurs ne disposent généralement pas de contrat formel d'approvisionnement auprès d'un détenteur légal de la ressource et le transport de bois/produits transformés se fait en général à l'aide de bons de sortie et/ou de certificat d'origine et rarement au travers de lettres de voiture tel que légalement requis ; les bordereaux de livraison prévus comme facilitation dans le cadre des tests pilotes MIB par le MINFOF restent d'ailleurs peu connus des opérateurs et peu appliqués. Concernant la transformation et le suivi des approvisionnements et production, la tenue des carnets entrée usine auxquels même les petits transformateurs sont assujettis restent inopérant étant donné que le circuit d'approvisionnement et même de transport à la base est lui-même généralement informel.

Le Consultant après avoir déroulé les conclusions du diagnostic a présenté à l'approbation des participants la proposition de plan d'appui aux mises à niveau qui s'est voulue cadrée dans le schéma temporel du projet du GFBC (cf. tableau 2 ci-dessous), tout en envisageant que des actions plus larges devront être définies lors de l'Assemblée Générale et l'adoption de la feuille de route de l'IFFB.

Tableau 2. Proposition de plan d'appui aux mises à niveau des associations/membres de l'IFFB

Axes thématiques d'appui technique	Séquence d'activités à réaliser	Responsable (s) de mise en œuvre	Ressources nécessaires	Période	Critères et/ou pré-conditions de participation aux mises à niveau
Renforcement des capacités en gouvernance organisationnelle	Atelier présentiel de renforcement des capacités (02 jours)	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants	A définir (afin fin mai 2019)	- volontaire - disponible - être une association de l'Interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)
	Appui à l'élaboration du plan de perfectionnement		A distance		
Planification stratégique et opérationnelle de l'organisation/ association	Atelier présentiel de formation à l'élaboration du plan stratégique et plan annuel d'intervention (02 jours)	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants	A définir (afin fin mai 2019)	- volontaire - disponible - être une association de l'Interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)
	Relecture et finalisation d'au document stratégique et plan d'action (02 jours)				
Renforcement des capacités en gestion de cycle de projet et mobilisation des financements	Atelier présentiel de formation au montage de projet (02 jours)	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants	A définir (afin fin mai 2019)	- volontaire - être une association de l'Interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)
	Appui à la relecture d'une proposition de projet de l'organisation (02 jours)				
Conclusion des partenariats d'approvisionnement en bois légal	Appui à la mise en partenariat entre les PME et détenteurs de titres et/ou de scierie	GFBC	Fonds d'achat du bois (prix préférentiel) à négociier	Mars 2019	- volontaire - disponible - avoir une entité juridique formel/statut légal - disposer d'un site de transformation (preuves foncières ou contrat de bail) - disposer du matériel de transformation (factures d'achat) - être à jour avec ses obligations fiscales - s'engager à pouvoir s'acquitter des frais de notariation du contrat
	Appui l'élaboration et formalisation du contrat de partenariat		Fonds de notariation du contrat		

Appui à l'enregistrement en qualité de transformateur de bois	Appui au montage, dépôt et suivi du dossier de demande du CEQTB	GFBC & consultants		Avril 2019	- Disposer d'un contrat d'approvisionnement notarié - Disposer d'un PV de visite de site - être à jour de ses obligations fiscales - Disposer d'une ADMTB <i>serait un atout</i>
---	---	--------------------	--	------------	---

II.2.4. Présentation du draft de base de données (annuaire) des PME/PMI, artisans et associations d'appartenance

La présentation du draft de base de données (annuaire) des PME/PMI, artisans et associations d'appartenance a également assurée par le Consultant du Cabinet CGIS, M. Patrice KAMKUIMO-PIAM, qui après avoir expliqué les éléments renseignés dans la matrice a invité tous les responsables d'associations présents à l'atelier à une relecture fine du document afin de corriger et/ou compléter les informations manquantes ou mal renseignées en ce qui concerne spécifiquement leur association. Il s'agissait en général des informations et/ou données sur les associations et ses membres ainsi que le profil de leurs activités : nombre de membres actifs, localisation et contacts disponibles, statut juridique (entité juridique, statut légal, et date d'enregistrement), nature de l'activité, catégorisation, source d'approvisionnement, principales essences, production moyenne annuelle en m³.

II.2.5. Échanges et discussions sur les deux présentations (draft de base de données et résultats de l'étude)

Faisant suite aux présentations du Consultant, une séance d'échanges a été entamée mais s'est davantage focalisée sur les points d'éclaircissement et des contributions diverses. Le contenu de ces échanges est présenté dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Contenu des échanges et discussions après les présentations sur le draft de base de données et les résultats de l'étude diagnostic.

Questions/contributions/commentaires	Réponses
BALOGOG BELL (ACSB) Je dispose d'un ADMTB (Attestation de détention du Matériels de Transformation du Bois) depuis 2012 mais je manque avec qui signer le contrat est-ce que les formations sur l'accès à la ressource sont prévus ? Qui doit disposer d'un registre de commerce qui fait partir des exigences à fournir pour les mesures d'accompagnement, l'association ou la structure affiliée à l'association ?	Consultant L'un des axes est notamment la facilitation de la conclusion de contrat de partenariat, au vu des demandes qui émergeront des structures membres et de la satisfaction préalable aux critères prédéfinis, le GFBC devrait autant que faire ce peu faciliter cela. Consultant Ici l'ADMTB est demandé aux structures de transformation affiliées à l'IFFB et non aux associations et il en est de même du registre du commerce

<u>MOIWOH Richard (ATBO)</u> Comment et où trouver le Bois légal est-ce que ce bois existe vraiment ?	<u>MEBENGA (ANTAV)</u> Les études ont montré que dans certains points de vente de bois dans ville de Yaoundé ou Douala, il existe une très faible quantité de bois légal, ce qui signifie que le bois légal existe. <u>KODJO Basile (FECAPROBOIS)</u> FECAPROBOIS a mis en place une coopérative pour le commerce et achat de bois légal, grâce à cette coopérative, on pourra aussi se ravitailler en bois légal.
---	--

II.3. Travaux de groupe

Les travaux de groupe ont représenté la phase terminale de l’atelier, et il a été question de regrouper les participants en trois (PME, MEC et Vendeurs de Bois et tâches Communes) dans l’optique que les participants puissent directement relire, corriger (si erreur) et compléter (si manquantes) les informations du draft de base de données des PME, artisans et leurs associations/syndicats d’appartenance (liste et profil de l’activité des membres de l’association concernée) ainsi que les résultats du diagnostic. Par ailleurs, les propositions de mises à niveau ont été projetées et relus par les participants sous le prisme de leur faisabilité, pertinence et critères de choix des structures pilotes à accompagner ainsi que de l’engagement des acteurs. Les participants ont approuvé les critères et requis la transmission du rapport de l’atelier et du plan de mise à niveau afin qu’ils puissent se concerter avec leurs membres et proposer de manière consensuelle les structures volontaires et satisfaisant aux critères ainsi que les personnes pour les formations.

CONCLUSION

Les sessions des travaux techniques ayant été achevées, les résultats attendus ayant été atteints l’on peut donc conclure que les objectifs de l’atelier ont été atteints. En effet, la relecture et adoption de la base de données de recensement et des résultats et recommandations de l’analyse de la structuration et du niveau de légalité des PME/PMI et opérateurs artisanaux ainsi que de leurs associations/syndicats d’appartenance a été assurée. Les propositions d’amélioration et/ou de mise à niveau issues du diagnostic ainsi que les mécanismes efficaces de leur mise en œuvre ont été adoptées par les PME/PMI et artisans. Il reste attendu la proposition par les associations/membres elles-mêmes des potentiels bénéficiaires pilotes des actions d’appui arrêtées.

Pour ce qui est de l'organisation de l'AG de l'IFFB, sous la demande de l'assemblée, il a été convenu ce qui suit : Monsieur BALOGOG BELL (ACSBC), et par ailleurs Vice-Président de l'Interprofession devra transmettre à toute l'assemblée les statuts de l'Interprofession qui ont été enregistrés à la sous-préfecture, pour lecture et prise de dispositions par tous pour l'organisation de l'AG. Le Délégué Général du GFBC et son Adjoint (Chef de projet) devront une ultime fois rencontrer les membres du Bureau Exécutif de l'IFFB qui se doivent impérativement d'accélérer le processus de convocation de l'AG afin que l'Interprofession puisse effectivement bénéficier d'activités du projet qui lui sont rattachées.

ANNEXES

Annexe 1. Agenda de l'atelier

Vendredi 1 ^{er} mars 2019		
Heures	Activités	Intervenant (s)
08h30-09h00	Arrivée, enregistrement et installation des participants	Équipe du projet (GFBC)
PHASE PROTOCOLAIRE		
09h00-09h05	Mot de bienvenue du Délégué Général du GFBC	S.M. Valentin MOUYENGA (Délégué Général GFBC)
09h05-09h10	Mot d'ouverture de l'atelier de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Littoral	Représentant DRFOF-Littoral
09h10-09h40	Présentation des participants et revue plénière des objectifs et agenda de l'atelier	Consultants (facilitation simultanée en binôme) & participants
09h40-10h10	Photo de groupe et pause-café	Logistique hôtel
PHASE TECHNIQUE		
10h10- 10h40	Présentation des prochaines étapes du projet (renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière bois au Cameroun) et de la participation/implication attendue des acteurs (PME et artisans, associations et Interprofession)	Chef de projet (OUOGUIA Blandine, GFBC)
10h40-11h10	Échanges/discussions sur les défis et engagements des acteurs/participants dans la réalisation des activités futures du projet	Consultants & participants
11h10-11h15	Présentation du draft de base de données (annuaire) des PME/PMI, artisans et associations d'appartenance	Consultant
11h15-11h45	Recueil préliminaire en plénière des propositions de correction et/ou ajouts d'informations dans la base de données	Consultants & participants
11h45-12h05	Présentation des résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans, et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau	Consultant
12h05-12h30	Recueil préliminaire en plénière des commentaires et observations sur les résultats de l'étude et les propositions de mise à niveau	Consultants & participants
12h30-13h30	Pause-déjeuner	Logistique de l'hôtel
13h30-15h30	Travaux de groupe : 03 groupes PME, Menuisiers-Ebénistes-Charpentiers, Vendeurs de Bois) et tâches communes (Tâche 1. Relire, corriger (si erreur) et compléter (si manquantes) les informations du draft de base de données des PME, artisans et leurs associations/syndicats d'appartenance (liste et profil de l'activité des membres de l'association concernée)	Participants

	Tâche 2. Relire et fournir des informations/commentaires pertinents d’affinement des conclusions du diagnostic Tâche 3. Relire et améliorer lorsque nécessaire les propositions de mise à niveau en se basant sur la faisabilité, pertinence et engagement des acteurs ; et proposer des critères additionnels réalistes de choix des 04 structures pilotes pour les mises à niveau, des responsabilités de mise en œuvre et chronogramme	
15h30-16h30	Restitution et recueil en plénière des contributions des acteurs sur le draft de base de données, les résultats du diagnostic et propositions de mise à niveau : validation en plénière	Consultants & participants
16h30	Fin de l’atelier	

Annexe 2. Fiche de présence des participants

FAO - EU FLEGT PROGRAMME

 Food and Agriculture Organization of the United Nations
 
 Sweden Sverige
  UKaid from the British people

 **GFBCE**
Groupement de la Filière Bois du Cameroun

Projet « Renforcement de l'implication des PME/PMI dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT à travers une amélioration de leur représentativité au sein de l'interprofession de la filière Bois du Cameroun »

Atelier de validation des résultats de la cartographie et du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI et artisans de la filière bois et de leurs structures associatives

Douala (hôtel NOUBOU), le 01 mars 2019

FICHE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure/ Fonction	Ville de provenance	Téléphone	Mail
1	NNA Francis D	Délégué Regional	Douala	69454669	francisduandma@gmail.com
2	Mouyenga Valentin	Délégué Général GFBC	YAOUNDE	67953800 698960451	valentin_mouyenga@yahoo.fr
3	OUOGUIA Blandine la	GFBC	Yaounde	679.27.02.66	ouoguiab@yahoo.fr

4	NKOUNDOU Gizele blga	présidente A R A S	Ebolowa	661449071 637864885	blga gizele314@yahoo.com
5	SIGNE DASSI Pierre Alex	Président Environnement/forêt	Ebolowa	677808434 676471444	signealex@gmail.com
6	Powo Alphonse	A.P.M.B. Secrétaire Générale	ISCHANG	677740864 696305286	tonrepow@gmail.com
7	KODJO BASILE	Conseiller REGARROBOLS	YAOUNDE	677741500	basile_Kodjo@yahoo.fr
8	ESSOMBA T. MARCEL	Treasurier AASCA	Yaounde	677423481	
9	ANGDANDA ELANGA YANIE	président ASTRABOIS	BERTOUA	694779050 673811754	elangayannier@yahoo.fr
10	AMBELA Michel Patrice	AASCA	Yaounde	677953681 693099354	michelambela@gmail.com
11	TONFACK ETIENNE	AMTMC	Douala	699594685 661336264	
12	MEBENGA. BIENVENU ROGER ONANA.	ANTAV- B.D.C	Yaounde Par OKOLA.	696183437	etiennetonfack2011@gmail.com
13	ETEN BOKAGNE ETIENNE	VILLE PRÉSIDENT	YAOUNDE	677685681	

ANCOVA
BOIS

14	ZOA Etoundi Valerie	President De Venolete de Bolo	EBOLOXIA President AVDB	678-08-69 57 656-33-6730	ZOA Etoundi Valerie
15	Ngaels Charles N'eraing	President Ameedjal	Sengmaling	672 99222 690 83 3480	ameedjal@qorheo.fr Sengmal
16	Mozwou Richard	President A.T.B.O	Yde	67372354 694159020	
17	Achu cyprien	President Carpentry and Surgery Ass.	Bomende	677 387044 662 330191	C. Jabamenda@ yahoo.com
18	Ousmanou Bakari	ARTI - Bois	GAROUA	699487316	ousmanou.bakari@yahoo.fr
19	AMADOU GIBIR	S. G. ASVEB gibir.amadou @yahoo.fr	Beirua	677427127 696333192 677082034	gibir.amadou @yahoo.fr
20	DONGRO TANDA Jean Claude	President YLA	Douala	699912261 670078984	dongro4@yahoo.com
21	NTEUKAM. Bonaventure	ASS Technig GFBC	Yaounde	697825891	bonaventurekakom@gmail.com
22	AZOB Jeanne Rose Nicoube	VICWOOD	Douala	699756480	azobnicoube@yahoo.com
23	TANKIO VENANT	President HAAVISU	Douala	6591712 15	

Annexe 3. Contenu de la présentation sur les prochaines étapes du projet

FAO-EU FLEGT PROGRAMME

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Sweden Sverige

UKaid

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES PME DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT A TRAVERS UNE AMELIORATION DE LEUR REPRESENTATIVITE AU SEIN DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE

ATELIER DE VALIDATION DES RESULTATS DU RECENSEMENT ET DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL ET LEGAL DES PME/PMI ET ARTISANS DE LA FILIERE BOIS, ET DE LEURS STRUCTURES ASSOCIATIVES D'OBEDIENCES

HOTEL NOUBOU DOUALA
01 Mars 2019

FAO-EU FLEGT PROGRAMME

Food and Agriculture Organization of the United Nations

Sweden Sverige

UKaid

PROJET DE RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES PME DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV/FLEGT A TRAVERS UNE AMELIORATION DE LEUR REPRESENTATIVITE AU SEIN DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE

PROCHAINES ETAPES DU PROJET

Par:
OUOGUIA Blandine L'Or
Délégué Général Adjoint

PROCHAINES ETAPES 1/6

Actions	Actions et sous actions	Livrables attendus	Responsables activités	Etat de mise en oeuvre	Observations
Résultat 1. La représentativité des petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) est accrue par le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles de leurs structures représentatives					
Activité 1.4. Organiser l'atelier de validation des résultats et conclusions de l'étude diagnostic par les PME/PMI et leurs associations représentatives membres	Préparer l'atelier de restitution et validation des conclusions de l'étude diagnostic (Termes de référence, budget, invitations, et autres logistiques)	- Draft de rapport d'étude diagnostique présentant les premiers résultats et conclusions produit	Consultants CGIS	Atelier prévu pour le vendredi 01 mars 2019	1 mars 2019
	Organiser l'atelier de restitution et validation des résultats de l'étude diagnostic	- Liste des participants	Equipe GFBC (Bonaventure et Patrick sous la supervision de Blandine)	Préparation du rapport sous huitaine à la suite de la tenue de l'atelier	8 mars 2019
	Elaborer le rapport de l'atelier	- Rapport d'atelier			
	Intégration des commentaires et observations de l'atelier de validation et finalisation du rapport diagnostic	Rapport final d'étude diagnostique et proposition de plan d'accompagnement de 04 structures en Mars 2019	Consultants CGIS	Intégration des observations et commentaires et production du rapport final d'étude sous huitaine à la suite de la tenue de l'atelier	8 mars 2019

PROCHAINES ETAPES 2/6

Activités	Actions et sous actions	Livrables attendus	Responsables activités	Etat de mise en oeuvre	Observations
Résultat 1. La représentativité des petites et moyennes entreprises/industries (PME/PMI) est accrue par le développement des capacités organisationnelles et institutionnelles de leurs structures représentatives					
Activité 1.5. Mettre à niveau organisationnelle et institutionnelle des structures sélectionnées	Appui technique de 04 structures de PME/Artisans sélectionnées et volontaires	Comptes rendus d'accompagnement	Consultants CGIS	A réaliser durant les mois de mars et avril 2019	26 avril 2019

PROCHAINES ETAPES 3/6

Activités	Actions et sous actions	Livrables attendus	Responsables activités	Etat de mise en oeuvre	Observations
Résultat 2. La participation des PME/PMI à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT s'est améliorée grâce à l'opérationnalisation de l'interprofession de la filière bois.					
Activité 2.1. Définir un cadre de concertation avec les PME/PMI qui assurera un meilleur fonctionnement de l'interprofession	Préparer l'atelier de concertation sur le fonctionnement de l'interprofession (ITDR, budget, invitations, et autres logistiques)	- Rapport d'atelier et communiqué final - Proposition de charte de fonctionnement	Equipe GFBC & facilitateur externe (à choisir/recruter)	A déterminer	Ces deux activités étant préparatoires à la tenue de l'AG de l'interprofession, leur tenue est interdépendante de la convocation de l'AG par le Bureau Exécutif de l'interprofession afin de les tenir les semaines d'avant ladite session de l'AG
Activité 2.2. Elaborer la feuille de route 2018/2019 des activités de l'interprofession	Préparer l'atelier d'élaboration de la feuille de route annuelle de l'interprofession (ITDR, budget, invitations, et autres logistiques)	Rapport d'atelier - Proposition de feuille de route annuelle de l'interprofession et plan de financement	Equipe GFBC & Facilitateur externe (à choisir/recruter)	A déterminer	
Activité 2.3. Organiser une Assemblée Générale et adopter la feuille de route	Suivi de la préparation et convocation de l'Assemblée Générale de l'interprofession	- Date de l'AG fixée et invitations signées et distribuées - PV de l'AG de redynamisation de l'interprofession - Feuille de route annuelle et plan	Blandine OUOGUIA (GFBC) Equipe GFBC & facilitateur externe (à choisir/recruter)		

PROCHAINES ETAPES 4/6

Activité 2.4. Élaborer des propositions communes du secteur privé pour la mise en œuvre de l'APV (grilles de légalité, nouveaux textes réglementaires ou procédures, etc.).	Organisation de deux réunions techniques restreintes de l'Interprofession sur l'élaboration d'une position harmonisée sur les processus en cours (révision des grilles, réformes juridiques, etc.)	Comptes rendus des deux réunions restreintes thématiques	Equipe GFBC & BE de l'Interprofession	En cours	Continue	Activités à réaliser à la suite de l'AG
---	--	--	---------------------------------------	----------	----------	---

PROCHAINES ETAPES 5/6

Résultat 3. L'accès aux ressources de bois légal par les PME/PMI, notamment aux rebuts des sociétés industrielles, est amélioré grâce aux actions de l'Interprofession

Activité 3.1. Élaborer une brochure/support d'information et de sensibilisation sur la politique et procédures des sociétés industrielles pour l'approvisionnement en bois légal par les PME/PMI.	Contractualisation d'un consultant (05 hommes/jr) pour la réalisation de la brochure	Contrat	GFBC	A réaliser en mars 2019	15 mars 2019	/
	Réalisation et soumission de la brochure d'information	Brochure	Consultant recruté	A réaliser en mars 2019	01 avril 2019	/
Activité 3.2. Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des PME/PMI sur les procédures pour l'achat de bois auprès des industries avec un accent sur les obligations de certification des sociétés à respecter (sécurité, traçabilité)	Préparation de l'atelier (TDR, budget, invitations, et autres logistiques)		Equipe GFBC	A réaliser du 26 au 29 mars 2019	29 mars 2019	/
	Tenue de l'atelier de sensibilisation	Compte rendu de l'atelier	Equipe GFBC & Consultant recruté	A tenir le 5 avril 2019	11 avril 2019 pour le rapport de l'atelier	/
Activité 3.3. Accompagner des PME et sociétés	Accompagnement des PME/artisans désireux	Contrats d'achat de bois légal	Equipe GFBC	Continue	Juin 2019 (activité continue)	/

PROCHAINES ETAPES 6/6

Résultat 4. La communication et la visibilité sont assurées

Activité 4.3. Organisation d'un débat télévisé sur les défis de l'implication des PME dans la mise en œuvre de l'APV au Cameroun	Tenue du débat télévisé (préparation logistique avec une chaîne de télévision de grande écoute, mobilisation des panélistes et tenue du débat)	Bande d'enregistrement	Equipe GFBC	A réaliser en fin mai 2019 à la veille de l'atelier de clôture	31 mai 2019	/
Activité 4.5. Organisation de l'atelier de restitution	Préparer l'atelier de clôture du projet (TDR, budget, invitations, et autres logistiques)		Equipe GFBC	14-17 mai 2019	17 mai 2019	/
	Tenir l'atelier de clôture	Rapport de l'atelier de clôture	Equipe GFBC & Modérateur externe (à choisir/recruter)	A réaliser le 03 juin 2019	11 juin 2019 (pour le rapport de l'atelier)	/

« SYNERGIE D'ACTION ENTRE LE GFBC ET LES PME/PMI FORESTIÈRES POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE L'APV-FLEGT AU CAMEROUN »

**Merci pour votre
bien aimable
attention!!!**



Annexe 4. Contenu de la présentation sur les résultats et conclusions du diagnostic organisationnel et légal des PME/PMI, artisans et associations/syndicats d'obédience et des propositions de mise à niveau



PLAN DE LA PRESENTATION

- INTRODUCTION
- METHODOLOGIE
- RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION
 - Dimension institutionnelle, de représentation et de participation
 - Dimension organisationnelle et opérationnelle
 - Dimension légale
- PROPOSITION DE PLAN D'APPUI AUX MISES À NIVEAU

INTRODUCTION

Lutte contre l'illégalité forestière et processus FLEGT

- Forte prégnance de l'informalité et illégalité associée particulièrement dans le Marché Intérieur de Bois (MIB)
 - CIFOR (2011): MIB approvisionné illégalement à plus de 75%
- APV-FLEGT en vigueur de puis décembre 2011 avec obligation de vérification de la légalité de tout bois y compris le MIB
- Dissymétrie prééminente en termes de niveau de légalité et participation à la gouvernance forestière entre les grands industriels et les PME et opérateurs artisanaux.

Interprofession en place depuis 2015 mais non fonctionnelle

- Amointrissement des opportunités d'inter-collaboration et de renforcement mutuel dans la dynamique de légalité et de participation
- Projet du GFBC de renforcement de l'implication des PME dans la mise en oeuvre de l'APV-FLEGT et l'amélioration de la participation dans l'Interprofession
- Nécessité de trouver des axes concrets de travail d'accompagnement
- Réalisation de la cartographie et l'analyse situationnelle de la structuration et niveau de légalité des PME et opérateurs artisanaux

MÉTHODOLOGIE

Échantillonnage

- Secteur, Interviewés, Site et Documentation

Cadrage des composantes d'analyse : matrice et indicateurs

- 1) la dimension institutionnelle, de représentation et de participation ;
- 2) la dimension organisationnelle et opérationnelle ;
- 3) la dimension légale

Collecte des données

Collecte des données secondaires

- Revue et collecte documentaire/de bureau

Collecte des données primaires

- Guides d'entretien
- Entretiens individuels
- Descentes de terrain
- Observations

Analyse des données

- Croisements d'information
- Analyse thématique et/ou de contenu
- Statistiques descriptives

METHODOLOGIE

Au demeurant:

- 25 associations rencontrées; régions du Centre (12 associations), de l'Est (6), du Sud (5) et du Littoral (3)
- Les personnes interviewées ont été contactés en tant que responsable de l'association (27) ou simplement des membres (42) ; soit au total 69 interviews réalisés.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME, OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION



RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

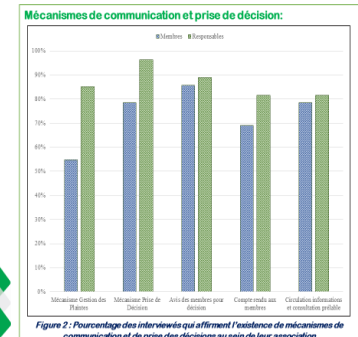
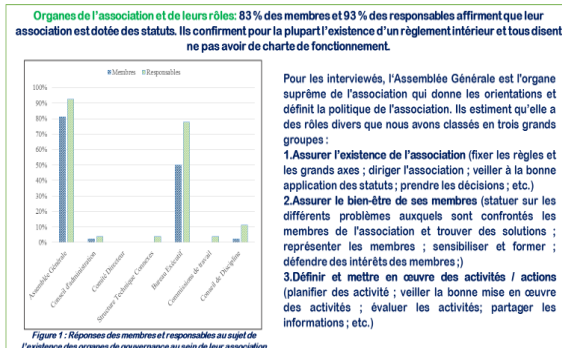


RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION



- Dimension institutionnelle, de représentation et de participation

Non opérationnalité de l'interprofession
Faible connaissance à la base et insuffisante représentation au niveau de l'interprofession:
 pour 42 membres d'associations interviewées, 14% affirment être au courant de la représentation et leur association au sein de l'interprofession, 45% disent ne pas être réellement représentées et 40 % ne fournissent pas d'information



Représentants de l'association et leurs missions: la représentation de l'association est assurée pour les uns par une personne (le président) et pour d'autre par un groupe de personnes (bureau exécutif). Dans un cas comme dans l'autre, pour jouer son rôle de représentant, les interviewés soulignent qu'il faut : défendre les intérêts des membres ; présenter les points de vue des membres auprès des administrations et partout où besoin se fait sentir ; ordonner les dépenses et signer les bons de sortie ; veiller sur la bonne marche de l'association ; rendre compte aux membres de l'association ; défendre les intérêts communs ; porter les doléances et les idées ; écouter et informer ; faire appliquer la politique arrêtée par l'AG ; etc.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION



RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION



RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION



- Dimension organisationnelle et opérationnelle

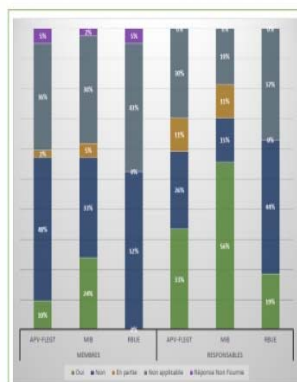


Figure 3 : Réponses données par les personnes interviewées sur la connaissance des initiatives de légalité et de gouvernance forestière

Initiatives de légalité et de gouvernance forestière:
 Trois initiatives de légalité et de gouvernance forestière ont été retenues pour la présente étude, à savoir l'APV-FLEET, le RBUE et le MIB. Les réponses données par les interviewés concernant la connaissance de ces initiatives sont résumées dans la figure 3. La participation à ces initiatives est très faible

Il a été également question de parler de l'objectif de ces initiatives, les réponses sont plus ou moins imprécises. Il est par exemple donné comme objectif :
 -pour l'APV-FLEET : favoriser l'accès au bois légal ; initiative de légalisation forestière ; permettre de commercer le bois légal ; permettre de sortir de l'illégalité ;

Organigramme: 55 % des membres et 81 % des responsables reconnaissent l'existence d'un organigramme dans leur association. Cet organigramme, selon eux, se résume à la liste des membres du bureau ou doit être consulté dans les textes.
 Personne ne fait allusion à une représentation schématisée des liens et des relations fonctionnelles, organisationnelles et hiérarchiques qui existent entre les membres
 Les associations pour mieux s'organiser devront être formées sur l'élaboration d'un organigramme précis accompagné d'une définition des rôles et des interactions.

Stratégie court/long terme et planification annuelle: 17 % des membres et 22 % des responsables reconnaissent l'existence d'un plan stratégique au sein de leur association. Ces plans concernent par exemple : la construction d'un foyer des menuisiers ou maison du menuisier ; la production des lambris et sa promotion pour remplacer le contre-plaqué ; l'achat groupé du bois auprès des détenteurs de la ressource ; l'extension de l'association dans tous les arrondissements.

Les associations devraient être formées et accompagnées pour l'élaboration des stratégies à court/long terme et la planification annuelle de leurs activités. Cette mise en œuvre requiert la disponibilité des fonds.

Stratégies formelles de mobilisation des fonds: Les stratégies de mobilisation des fonds au sein des associations rencontrées sont essentiellement les cotisations / contributions des membres suivant les dispositions des textes de l'association ou suivant des résolutions des assemblées générales. Ceci peut limiter les actions de l'association et l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

Il est utile que ces associations soient formées sur les mécanismes de mobilisation des fonds et sensibiliser sur les différentes opportunités existantes.

Stratégies de plaidoyer: Aucune association rencontrée n'a fait état d'une stratégie de plaidoyer. Celle-ci est dite existante et non formalisée au sein d'une association et se base sur le fait que le président se fait accompagner par certains membres lors des négociations.
 Les associations devraient être formées et accompagnées pour la définition et l'exécution de leur stratégie de leurs plaidoyers. Elles doivent se former et faire renforcer leurs capacités régulièrement.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

• Dimension organisationnelle et opérationnelle

Formations et renforcement des capacités: 48 % des responsables et 45 % des membres assurent que leur association ou leurs membres ont bénéficié des formations ou des renforcements des capacités. Les thèmes évoqués sont : les échanges d'expériences diverses ; la gestion des entreprises ; la comptabilité ; le marketing ; le séchage du bois ; la rédaction d'un business plan ; etc. Ces formations organisées n'ont été délivrées qu'à certain membres des associations.

Il serait important, que les formations reçues soient restituées en interne pour permettre aux bénéficiaires de transmettre les acquis aux autres membres.

Mécanisme de suivi-évaluation: 12 % des membres et 26 % des responsables certifient que leur association est dotée d'un mécanisme de suivi-évaluation. Dans la plupart des cas, ils parlent du suivi des fonds de l'association. Une personne parle de l'existence d'une évaluation annuelle et d'autres disent le faire lors de l'assemblée générale ou lors des réunions du bureau exécutif.

Les associations doivent recevoir une formation et un accompagnement pour le suivi-évaluation des aspects techniques.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

• Dimension légale

Légalité au niveau des associations: Des responsables d'association rencontrés, 81 % disent connaître les exigences légales qui s'applique à leur structure et membres. Conformément à la loi sur les associations, ces structures ont fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités compétentes. Elles engagent leur membre auprès des administrations et autres partenaires, mais ces membres restent souvent dans l'informel.

Légalité au niveau des entités: La légalité au niveau des entités membres des associations ou appartenant aux membres des associations a été évaluée à deux niveaux : leur existence légale et la légalité de leurs activités.

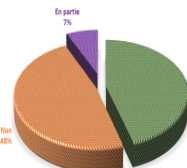


Figure 4 : Pourcentages des différentes réponses données par les membres des associations concernant la connaissance des exigences légales, réglementaires et procédurales pour la formalisation des entités

Seul 45 % des membres rencontrés sont au fait des exigences légales, réglementaires et procédurales pour formalisation des entités.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

• Dimension légale

Légalité au niveau des entités:

Les sources d'approvisionnement déclarées par les membres rencontrés sont les unités de transformation du bois, les forêts communautaires, les forêts communales, les ventes de coupe et les dépôts de bois et le domaine national (informel/sciage sauvage). A côté de ceux-ci, 16 % des interviewés ont dit s'approvisionner dans les villages par achat des arbres sur pieds. Cette dernière procédure n'est pas encore codifiée et encadrée par la loi, mais elle représente un important moyen de survie de ces opérateurs qui n'ont pas les capacités de s'armer aux dispositions légales

Quand le transport n'est pas fait simplement sans aucun document, les interviewés utilisent les bons de sortie, les certificats d'origine et rarement les lettres de voitures.

La légalité au cours de la transformation et/ ou du stockage pourrait se confondre à la légalité de l'existence de l'entité. Il faut toutefois noter qu'en dépit de l'abandon de la taxe d'entrée usine par l'Etat du Cameroun, les opérateurs devraient continuer à renseigner les carnets entrée usine. Lors des entretiens, les membres rencontrés n'étaient pas en même de donner de façon précise les quantités de matière première entrées dans leur unité, tout comme les quantités de produits sortis. Il devrait être envisagé la formation des opérateurs membres des associations pour la tenue des registres d'entrée et de sortie de leur unité de production.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SITUATIONNELLE DES PME/OPÉRATEURS ARTISANAUX ET LEURS STRUCTURES DE REPRÉSENTATION

• Dimension légale

Légalité au niveau des entités:

S'agissant des essences exploitées, En dehors de *Abam Aloa* et *Landa*, toutes ces essences sont exploitées et exportées par les grandes entreprises. Des études devraient être menées, non seulement pour établir des similitudes sur les caractéristiques recherchées entre les essences principales et de promotion, mais aussi pour trouver des solutions technologiques permettant de donner aux essences secondaires les caractéristiques recherchées ou simplement pour pallier à leur défaut.

Le principal point de légalité étudié au niveau de la vente est le document de transport et la situation est le même que celle décrite au niveau de l'approvisionnement.

Les difficultés rencontrées par ces petits opérateurs et décrites au cours des entretiens sont entre autres : difficultés d'accès à la matière première, à la ressource bois ; Tracasseries Administrative (Eaux et Forêts, Impôts, Police, Gendarmerie ...) ; Manque d'encadrement ; difficultés financières ; insuffisance de la main d'œuvre ; Prolifération de la brocante et concurrence des produits importés (meubles...) ; équipements défectueux, insuffisants ou non adaptés aux travaux (séchage, finition...) ; déficit d'énergie électrique ; absence de formation en gestion d'entreprise / comptabilité ; etc.

Ces difficultés, qui sont souvent sources de corruption, représentent des sujets sur lesquels les associations pourraient bénéficier d'un accompagnement pour leur action de plaider auprès des toutes les parties concernées, en particulier auprès de l'administration.

PROPOSITION DE PLAN D'APPUI AUX MISES A NIVEAU NÉCESSAIRES

Axes thématiques d'appui technique	Séquence d'activités à réaliser	Responsable (s) de mise en œuvre	Ressources nécessaires	Période	Critères et/ou pré-conditions de participation aux mises à niveau
Renforcement des capacités en gouvernance organisationnelle	Atelier présentielle de renforcement des capacités (02 jours) Appui à l'élaboration du plan de perfectionnement	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants A distance	A définir (à fin mai 2019)	- volontaire - disponible - être une association de l'interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)
Planification stratégique et opérationnelle de l'organisation/association	Atelier présentielle de formation à l'élaboration du plan stratégique et plan annuel d'intervention (02 jours) Relecture et finalisation du document stratégique et plan d'action (02 jours)	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants	A définir (à fin mai 2019)	- volontaire - disponible - être une association de l'interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)

PROPOSITION DE PLAN (SUITE)

Axes thématiques d'appui technique	Séquence d'activités à réaliser	Responsable (s) de mise en œuvre	Ressources nécessaires	Période	Critères et/ou pré-conditions de participation aux mises à niveau
Renforcement des capacités en gestion de cycle de projet et mobilisation des financements	Atelier présentielle de formation au montage de projet (02 jours) Appui à la relecture d'une proposition de projet de l'organisation (02 jours)	Consultants	Salles de réunion Nutrition des participants	A définir (à fin mai 2019)	- volontaire - être une association de l'interprofession et être légalement déclaré - prise en charge personnelle de la participation (nutrition, transport et autres)
Conclusion des partenariats d'approvisionnement en bois légal	Appui à la mise en partenariat entre les PME et détenteurs de titres et/ou de scierie Appui à l'élaboration et formalisation du contrat de partenariat	GFBC	Fonds d'achat du bois (prix préférentiel) à négocier Fonds de notariation du contrat	Mars 2019	- volontaire - disponible - avoir une entité juridique formel/statut légal - disposer d'un site de transformation (preuves foncières ou contrat de bail) - disposer du matériel de transformation (factures d'achat) - être à jour avec ses obligations fiscales - s'engager à pouvoir s'acquitter des frais de notariation du contrat
Appui à l'enregistrement en qualité de transformateur de bois	Appui au montage, dépôt et suivi du dossier de demande du CEQTB	GFBC & consultants		Avril 2019	- Disposer d'un contrat d'approvisionnement notarié - Disposer d'un PV de visite de site - être à jour de ses obligations fiscales

*« Ensemble gérons Durablement la Forêt pour développer l'industrie
et Contribuer au Progrès Social »*

**Merci pour votre bien
aimable attention!!!**

